Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_181_CC_3-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : **64**

Nombre de présents : 47
Nombre de représentés : 11
Nombre d'absents : 6

OBJET

AFFAIRE N°2026_181_CC_3
Convention cadre de partenariat pour le transport d'élèves de la CIVIS et du Territoire de l'Ouest

Nombre de votants : 58

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 novembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
23/11/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEIZE NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Manon VINCELOT

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - Mme Jacqueline APAYA - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIANT

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - Mme Karine AGATHE FILAIN procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Kévin DAIN procuration à M. Jean Harry GADO - M. Ludovic LASAONE procuration à M. Sergio PERFILLON - Mme Annie PIGNOLET DUMONT procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Eric RENE procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Lionel LEBEAU procuration à Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Seeven RANGAMA-PETCHY - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_181_CC_3-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_181_CC_3 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LE TRANSPORT D'ÉLÈVES DE LA CIVIS ET DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Certains élèves, résidant sur le Territoire de l'Ouest, scolarisés dans des établissements situés hors du territoire communautaire, en raison des orientations ou des parcours d'enseignement spécifiques qu'ils ont choisis, sont susceptibles d'utiliser les circuits de transports scolaires de la CIVIS pour se rendre dans leur établissement.

Inversement, des élèves résidant sur le territoire de la CIVIS, scolarisés dans des établissements non desservis par la collectivité, peuvent être amenés à utiliser des véhicules de transports scolaires du Territoire de l'Ouest.

Chaque année scolaire, moins d'une dizaine d'élèves sont concernés par cette situation.

Les deux Autorités Organisatrices de la Mobilité, la CIVIS et le Territoire de l'Ouest, ont décidé conjointement de rechercher des solutions de transport pour permettre à ces élèves de suivre leur scolarité avec les meilleures conditions de transports scolaires.

Il convient de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention qui fixe les conditions de cet accord.

Le projet de convention prévoit notamment :

- L'engagement des deux Autorités Organisatrices de la Mobilité pour rechercher des solutions de transport pour les élèves concernés.
- Les modalités de coordination pour instruire, chaque année, les dossiers et échanger avec les familles concernées.
- La neutralité financière de la convention (aucun échange financier entre les deux
- collectivités), du fait de la réciprocité du dispositif.
- La durée de la convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028/2029

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 29/10/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 14/10/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_181_CC_3-DE

- VALIDER la convention relative au transport scolaire des élèves de la CIVIS et du Territoire de l'Ouest pour la période 2026-2029 ;

- AUTORISER le Président du Territoire de l'Ouest ou son représentant à signer cette convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président